

Arrêté n° 2104201701bis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

**OBJET : NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLÉANT DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES « AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE » SUR LA COMMUNE DE TOSSE**

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Maremne Adour Côte-Sud,

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU le code pénal ;*

*VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*VU l'arrêté du 3 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

*VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 précisant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;*

*VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 12 avril 2010 constituant une régie de recettes et d'avances « Droit d'occupation et d'utilisation de l'aire de Grand Passage et des aires d'accueil permanentes des gens du voyage » de MACS ;*

*VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016 portant modification de la régie de recettes et d'avances « Droit d'occupation et d'utilisation de l'aire de Grand Passage et des aires d'accueil permanentes des gens du voyage » de MACS ;*

*VU la décision du Président en date du 1er août 2016, portant création de la régie de recettes et d'avances « Aire de Grand Passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse ;*

*VU l'arrêté de Monsieur le Président n° 21712201501A en date du 17 décembre 2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Frédérique Charpenel, vice-présidente du Centre intercommunal d'action sociale ;*

*VU l'arrêté de Monsieur le Président n° 0208201601 en date du 2 août 2016 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances « Aire de Grand Passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse ;*

*VU l'arrêté de Monsieur le Président n° 2104201701 en date du 24 avril 2017 portant nomination du régisseur principal et des mandataires suppléants ;*

*VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 juin 2017 ;*

*CONSIDÉRANT que la gestion administrative, technique et financière de l'Aire de Grand Passage des gens du voyage sur la commune de Tosse a été confiée par contrat notifié le 4 mai 2016 à la société VAGO (33260 La Teste de Buch) ;*

*CONSIDÉRANT que le titulaire du contrat, au titre de la gestion financière, assure la responsabilité du fonctionnement de la régie de recettes et d'avances correspondante ;*

*CONSIDÉRANT la nomination, par arrêté de Monsieur le Président en date du 27 avril 2017, de Madame Laurie QUENTIN, en qualité de régisseur titulaire et de Madame Aurélie MAHOUDEAU et Monsieur Noël PIERRE, en qualité de mandataires suppléants*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un mandataire suppléant supplémentaire pour renforcer l'équipe de gestionnaire nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes et d'avances de « Aire de Grand Passage des gens du voyage » sur la commune de Tosse ;



### ARRÊTE :

**Article 1 :** A compter du 13 juin 2017, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois, Madame QUENTIN Laurie sera remplacée par le mandataire suppléant supplémentaire suivant :

- Monsieur SCHMID Wilhelm.

**Article 2 :** En application du présent arrêté, complétant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté de Monsieur le Président n° 2104201701 en date du 24 avril 2017 précité, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois, Madame QUENTIN Laurie sera remplacée par les mandataires suppléants suivants :

- Madame Aurélie MAHOUDEAU ;
- Monsieur Noël PIERRE ;
- Monsieur SCHMID Wilhelm.

**Article 3 :** L'application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président n° 2104201701 en date du 24 avril 2017 maintenues en vigueur est étendue, dans leur intégralité, au mandataire suppléant supplémentaire désigné à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Notifié aux intéressés le 13 juin 2017

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse le 13 juin 2017

Signature du régisseur,  
Précédée de la mention « Vu pour acceptation »  
Madame QUENTIN Laurie

*Vu pour acceptation*

Pour le président, par délégation

La vice-présidente

Frédérique Charpenel



Signatures du mandataire suppléant supplémentaire,

Précédée de la mention « Vu pour acceptation »  
Monsieur SCHMID Wilhelm

*Vu pour acceptation*